

L'APOLLINAIROIS

VOL. 27 / N° 3 / NOVEMBRE 2019

Date de tombée : **29 novembre 2019**

Prochaine parution : **17 décembre 2019**

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Mot d'Urban
- 4 : Recommandations hivernales
- 5 : Bibliothèque – Avis public sur le budget 2020 – Ordures et récupération temps des Fêtes
- 6 : La toilette! – Licence de chiens
- 7 : Club FADOQ – Fermières
- 8 : Chevaliers de Colomb – Regroup. des jeunes – Filles d'Isabelle – Locaux à louer
- 9 : Équipe pastorale – Fabrique
- 10 : Clinique d'impôt – Scouts Agapogil
- 11 : Le Marché de Noël – L'Entraide – Les Jardins commémoratifs
- 12-16 : Procès-verbaux d'octobre
- 16 : Opération Nez Rouge Lotbinière
- 17 : Corporation des aînés – Regroup. des jeunes – Express vers Sainte-Foy
- 18 : Carrefour Emploi Lotbinière – Maison de la Famille
- 19 : Calendrier des activités et coordonnées



Du 11 au 14 octobre 2019 avait lieu, au centre Multifonctionnel, le MÉGA Meetup de la communauté du Québec organisé par le Lan JDL.

Cet événement à but non lucratif a été créé pour regrouper les joueurs qui veulent essayer une nouvelle expérience et rencontrer des gens.

- Stationnement **interdit** dans les rues du 15 novembre au 1^{er} avril.
- Le bureau municipal sera **fermé du 24 décembre au 2 janvier** inclusivement.
- Le bureau de la SAAQ sera **fermé du 24 au 26 et du 31 déc. au 2 janvier**.

OUVERT les 27 et 30 décembre.

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
www.st-apolinaire.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE



Mot du maire



Pour débiter, je tiens à remercier nos employés de tous les départements, ainsi que nos pompiers volontaires pour les efforts supplémentaires qu'ils ont dû déployer lors de la tempête automnale de la première fin de semaine de novembre. Pour le vendredi 1^{er} novembre, plus de 80 mm de pluie sont tombés sur notre territoire, des vents d'environ 90 km/h soufflaient, sans compter les pannes d'électricité qui se sont échelonnées du vendredi au lundi, selon les secteurs. La priorité des élus et de nos employés était la sécurité des citoyens. Tous nos efforts allaient en ce sens et grâce à la bonne collaboration entre les différents intervenants, nous nous en sommes très bien sortis.

Au conseil d'octobre dernier, nous avons adopté notre plan de sécurité civile. Dans ce plan, il est prévu d'améliorer nos moyens de communication. D'ici quelques mois, la solution SOMUM Communication sera installée. Cette solution consiste à joindre un maximum de personnes en un minimum de temps. Ainsi, nous pourrons vous donner un meilleur suivi de ce qui se passe dans votre municipalité. En cas de crise, vous aurez toujours des consignes à jour pour vous aider à prendre les meilleures décisions possible.

Je vous fais part ici d'un communiqué que j'ai reçu dernièrement de la Sûreté du Québec — MRC de Lotbinière. Il s'agit d'un projet de prévention qui s'intitule *Stratégies & Objectifs Automne 2019/Hiver 2020*. D'ici 2030, les personnes de 65 ans et plus représenteront plus du quart de la population du Québec. Actuellement, la MRC de Lotbinière compte plus de 18 % de personnes âgées de plus de 65 ans et plus sur une population de 31 745 personnes ; soit 5760 individus. Notre poste de la Sûreté du Québec a comme priorité de travailler avec les acteurs en place afin de repérer les situations de maltraitance envers les personnes âgées. Afin de travailler en prévention en regard à cette réalité, la Sûreté prévoit aller à la rencontre de cette clientèle, et ce, dès cet automne. Parallèlement, il y aura des rencontres avec les groupes scolaires en lien avec des programmes de prévention en fonction de l'âge des groupes ciblés et de leurs vulnérabilités particulières. La Sûreté du Québec souhaite, par ces initiatives, non seulement outiller ces segments importants de notre population pour faire face à la criminalité, mais également augmenter globalement leur sentiment de sécurité.

Lors de notre conseil du 4 novembre, les membres du conseil municipal ont eu le plaisir de procéder à la remise officielle de barrettes de service pour les plus de 5 ans, 10 ans et 15 ans de service au sein de notre service incendie. Cette distinction a été créée par l'association des chefs pompiers du Québec afin d'améliorer le sentiment de reconnaissance et le dévouement que les pompiers ont envers leur communauté.

Voici la liste des pompiers qui ont reçu cette distinction :

- | | |
|---|---|
| - Martin Miller / + de 15 ans de service | - Stéphane Labbé / + de 5 ans de service |
| - Dominique Dubé / + de 15 ans de service | - Étienne Sigier / + de 5 ans de service |
| - Yan Fréchette / + de 10 ans de service | - Julien Blouin-Blais / + de 5 ans de service |
| - Mario Lemieux / + de 10 ans de service | - Sébastien Déry / + de 5 ans de service |
| - Frédérick Roberge / + de 10 ans de service | - Denis Lecompte / + de 5 ans de service |
| - Martin Paquet / + de 10 ans de service | - Steeven Gleeton / + de 5 ans de service |
| - Julie Rousseau / + de 10 ans de service | - Emanuel Dufresne / + de 5 ans de service |
| - Simon Desruisseaux / + de 10 ans de service | - Roger Fournier / + de 5 ans de service |

Merci pour ces loyaux services.

Votre maire,
Bernard Ouellet

Le mot d'Urbain

SERVICE DE L'URBANISME

INSTALLATION ET VISIBILITÉ DU NUMÉRO D'IMMEUBLE



Le simple fait d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux. En effet, l'affichage de votre numéro civique permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.



Le Règlement de construction numéro 592-2007 précise que votre numéro civique doit être lisible à l'horizontale, **visible de la route en tout temps** et apposé sur un fond contrastant.

La taille de chacun des chiffres ou des lettres composant votre numéro civique doit se situer entre **10 et 25 cm**. Le numéro civique doit être installé sur le mur avant du bâtiment lorsque celui-ci est à moins de 30 m de la route. Dans le cas où le mur avant de votre résidence est à plus de 30 m de la route, le numéro civique doit être apposé **sur un support** fixe (exemple : boîte aux lettres, colonne d'entrée véhiculaire, porte cochère, etc.)



En période hivernale, la présence d'un abri temporaire n'est pas une excuse. Le numéro civique doit être dûment apposé sur la devanture dudit abri.

Compilation des demandes de permis et certificats	Octobre	Cumulatif
Autorisation chenil	0	1
Abattage d'arbre	1	13
Affichage	2	19
Autorisation – changement d'usage	0	12
Agrandissement bâtiment complémentaire	2	8
Agrandissement bâtiment principal	1	18
Autorisation déboisement	2	4
Autorisation démolition	0	15
Autre construction complémentaire	1	1
Branchement	3	51
Clôture et muret de soutènement	1	34
Construction bâtiment complémentaire	15	114
Construction bâtiment principal	4	64
Installation septique	7	40
Licence de chien	0	2
Patio, galerie, terrasse	3	33
Piscine	0	40
Puits	0	16
Transformation et réparation	12	96
Lotissement	0	10
Total	54	591

Vous avez des questions pour le service d'urbanisme ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 881-3996

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, **poste 224**

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint, **poste 235**

Cathy Bergeron, directrice du service de l'urbanisme et directrice générale adjointe, **poste 229**

www.st-apollinaire.com

À la prochaine, votre ami

Urbain Fleury

RECOMMANDATIONS

DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).



PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

En plus des protections hivernales, telles que les clôtures à neige et les agrotextiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise du chemin). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfouie sous la neige laissée par le renvoi de la déneigeuse et celle-ci pourrait même être endommagée. À ce moment, le service de déneigement ne pourra être tenu responsable.



LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rues défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des résidents de la municipalité. Lorsque vous êtes témoin qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou est défectueux, veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 881-3996.



Le réparateur passe environ une fois par mois afin d'effectuer les réparations. Si le bris subsiste plus d'un mois, veuillez nous en aviser.

LES ABRIS D'HIVER



Les abris d'hiver pour autos et pour les accès piétonniers sont permis dans toutes les zones **du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai** de l'année suivante.



INVITATION À LA PRUDENCE

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques. Nous vous invitons donc à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence lors de la tombée de la première neige d'automne et les dernières d'avril.

La bibliothèque « Au Jardin des livres » de Saint-Apollinaire vous informe...

UNE RESSOURCE POUR LES PROCHES AIDANTS



Service d'information à l'intention des proches aidants, Biblio-Aidants consiste en une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés.

Chaque cahier présente une liste d'organismes, une sélection de sites web pertinents et des suggestions de lecture et de films. Pour plus d'information, visitez le site biblioaidants.ca ou rendez-vous à votre bibliothèque pour emprunter les documents suggérés dans les cahiers thématiques qui sont disponibles en consultation sur place seulement.

ACTIVITÉ DE NOËL

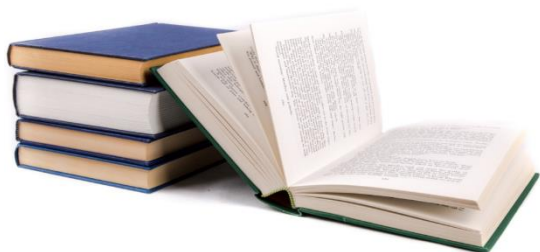
Le dimanche 15 décembre, à 10 h, se tiendra une activité de Noël pour tous, petits et grands, avec Monsieur Jacques Hébert. Veuillez réserver votre place en communiquant au 418 881-3996, poste 250, ou au bibliotheque@st-apollinaire.com. Pour plus de détails, surveillez la page Facebook de la bibliothèque.

FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES

Il faudra bientôt penser à Noël. Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2019 au 4 janvier 2020 inclusivement. Vous pouvez toujours laisser vos retours dans la chute si les portes de l'édifice sont débarrées. Sinon, pensez à venir nous voir avant la fermeture pour renouveler vos prêts ou pour rendre vos livres et en prendre de nouveaux. Nous avons PLEIN de nouveautés!

Pour connaître les nouveautés ou les activités à venir, suivez-nous sur [facebook](https://www.facebook.com/bibliotheque.st.apollinaire) à : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, Responsable



AVIS PUBLIC Adoption budget 2020

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le **16 décembre 2019 à 19 h** sera tenue à la salle du conseil, 94, rue Principale, une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2020, soit :

- L'adoption des prévisions budgétaires 2020.
- L'adoption du Règlement décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2020.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront **exclusivement** sur le budget. Le tout conformément à l'article 956 du Code municipal. Tous sont conviés à cette séance déterminant ce que sera l'année 2020 en matière de réalisations municipales.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 novembre 2019.

Martine Couture,
Directrice générale

ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

La cueillette des ordures ménagères prévue dans les rangs Est, le **mercredi 1^{er} janvier** est devancée au mardi 31 décembre.

COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION :

La collecte de la récupération prévue le **mercredi 25 décembre** est devancée au mardi 24 décembre.

Merci de votre collaboration!

VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE !!!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact... sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si l'on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile, pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la « vraie » poubelle. De plus, envoyer n'importe quelles matières à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entraînant des coûts supplémentaires de traitement, qui malheureusement se retrouvent aux frais des citoyens par le biais du compte de taxes.

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, **n'en tenez pas compte, jetez-les toujours à la poubelle.**

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments, dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen, pour le bien-être de l'environnement, des finances publiques et des citoyens.

Adoptons les bons gestes!

LICENCE POUR VOTRE CHIEN

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez inscrire votre animal en remplissant le formulaire ci-dessous et en y joignant un chèque fait à l'ordre de la *Municipalité de Saint-Apollinaire* ou remplir le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com. Le tout doit être acheminé à nos bureaux, au 11, rue Industrielle. L'enregistrement, ainsi que la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

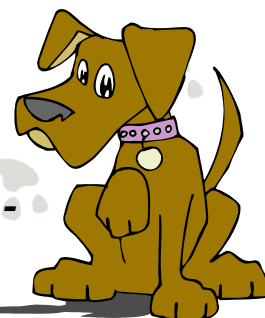
Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 ou par courriel à municipalite@st-apollinaire.com afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!



Formulaire pour LICENCE DE CHIEN



Nom du propriétaire *		Prénom du propriétaire *	
Adresse *			
Code postal *	Courriel *		
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél. (cellulaire ou pers. contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné *	Stérilisé *
☐ Femelle ☐ Mâle		Date ☐ Oui ☐ Non	Date ☐ Oui ☐ Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	

CLUB FADOQ LES ALOUETTES

DE SAINT-APOLLINAIRE

fadoq

INVITATION :

Souper de Noël le 1^{er} décembre prochain, à 17 h 30. Venez déguster un excellent repas cuisiné par le traiteur chez LIZON. Vous apportez votre vin. La Clé dansante s'occupera de la musique pour cette occasion festive. Le coût est de 20 \$ pour les membres et de 25 \$ pour les non-membres. Nous vous attendons nombreux.

ACTIVITÉS À VENIR :

27 novembre	11 h 45	Dîner suivi d'un BINGO
6 décembre	19 h 30	Ruff et scrabble
12 décembre	19 h 30	Baseball poche
20 décembre	20 h	Danse en ligne avec La Clé dansante

Qu'est-ce que le Réseau FADOQ?

Rien de moins que le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus de la province et la référence en matière de qualité de vie des aînés québécois.

Depuis sa fondation en 1970, on ne compte plus les batailles que le Réseau FADOQ (anciennement Fédération de l'âge d'Or du Québec) a menées sur la place publique pour défendre les droits des aînés et venir en aide aux plus démunis. De plus, notre mouvement a mis sur pied une foule de services, de programmes et d'activités sportives ou de loisirs afin de faire du vieillissement une étape de vie sous le signe de la santé et de l'épanouissement. Finalement, un panier débordant de rabais et privilèges s'est constitué au fil des ans, aidant les membres à joindre les deux bouts et à profiter au maximum des petits plaisirs de la vie.

Une saine évolution faite d'audace et de valeurs sûres a marqué l'histoire du réseau FADOQ, de sorte qu'il demeure bien de son temps, offrant des activités sur mesures aux aînés d'aujourd'hui et relevant les nouveaux défis liés au vieillissement de la population.

BIENVENUE À NOS ACTIVITÉS!

Lina Desrochers, Présidente
418 881-3704

Cercle de Fermières

Nos vendredis créatifs vont bon train depuis le début de cette année, chaque vendredi matin à compter de 9 h à notre local. En octobre, nos membres ont bénéficié de cinq ateliers créatifs : fabrication de pantoufles (mules) feutrées, assemblage de lavettes tricotées sur bâtons de bois, confection de dinosaures (jouets pour enfants), fabrication de boules de séchage en laine à feutrer, confection de sacs à collation réutilisables.

Le mois de novembre sera consacré à faire les derniers préparatifs pour la participation du Cercle de Fermières au marché de Noël les 7 et 8 décembre prochain au centre Multifonctionnel. Le Cercle de Fermières Saint-Apollinaire assurera encore cette année la préparation des repas pendant toute la durée du marché de Noël. Des collations et breuvages seront aussi en vente. Tissage, objets variés d'utilité domestique et autres nouveautés seront offerts au public à cette occasion. Venez nous visiter et participez en grand nombre au tirage de deux prix offerts dans le cadre de la campagne annuelle de financement OLO que soutiennent les Cercles de Fermières du Québec. Les prix offerts seront des pièces confectionnées à la main par nos artisanes. Des billets seront en vente à notre kiosque pendant la tenue du marché de Noël; un prix sera tiré le samedi en fin de journée ainsi qu'un deuxième prix le dimanche à la clôture du marché.

Enfin, le mois de novembre est l'occasion pour notre Cercle d'apporter son soutien à la recherche sur la maladie d'Huntington, par la vente d'amarylles auprès de nos membres.

Si vous souhaitez vous familiariser à des techniques artisanales, accéder à de multiples ressources (congrès, conférences, présentations vidéos, magazine L'Actuelle, cahiers spécialisés, formations locales et régionales, équipes de travail, démonstrations, ateliers), participer à des expositions, et surtout partager les connaissances et expériences d'autres personnes passionnées et dévouées, joignez-vous à nous dès maintenant en contactant la soussignée. Nous sommes présentement en période active de recrutement. L'abonnement annuel est au coût de 30 \$ incluant le magazine L'Actuelle (5 numéros/année) que vous recevez par la poste. Nos réunions régulières se tiennent toujours le premier mercredi de chaque mois à 19 h à la salle du conseil municipal.

Suivez-nous également sur notre page Facebook (Cercle de Fermières Saint-Apollinaire).

Au plaisir d'accueillir de nouvelles membres (14 ans et plus).

Claudine Bouchard, vice-présidente
418 208-3896



Bonjour à vous chers lecteurs!

Au moment de lire ces mots, nous aurons certainement eu de la neige, et la neige nous rapproche des Fêtes et des activités extérieures hivernales.

Pour nous les Chavaliers, en décembre nous aurons :

Le **8 décembre**, c'est la guignolée. Le départ se fera à la salle du conseil, 94, rue Principale. Le responsable est M. Jean-Guy Martineau.

Le **14 décembre** aura lieu le Noël des enfants au centre Multifonctionnel.

Le **15 décembre** se sera au tour du Noël des aînés. Le responsable est M. Noël Masse.

N'oubliez pas que nous avons toujours le prêt des appareils orthopédiques. Les responsables sont M. Noël Masse et Jonathan Bernard.

Il y a toujours *Célébrons les naissances* en plantant un arbre. Le responsable est M. Patrick Selby.

Ma conjointe Pauline se joint à moi pour vous souhaiter une belle saison d'automne.

Denis Gagnon,
Grand Chevalier

Quand on fait le tour de nos vies, on peut toucher les mots de l'ordre : Semer – Germer – Récolter. Ces mots font partie de ce que nous avons accompli. Des pas énormes ont été faits et nous sommes appelés à poursuivre l'œuvre des filles d'Isabelle dans chacun de nos milieux.

C'est dans les hauts et les bas de la vie que nous sommes appelés à appliquer les réalités de chaque cercle en tenant compte des originalités de ce que chaque personne peut apporter au mouvement.

Notre parcours de vie touche l'Évangile par nos attitudes et notre disponibilité. Par contre, bien souvent on ne voit pas le résultat de nos efforts. Il faut poursuivre nos engagements dans la joie, l'espérance et l'amour.

Que l'Esprit saint nous amine et nous aide à garder le cap de l'amour et la paix.

Lors de notre réunion du 16 octobre, nous avons accueilli Lynn et Serge qui nous ont fait une conférence sous le thème du chemin de la vie.

Prochaine réunion, le 20 novembre, célébration de la parole pour nos membres défunt(e)s.

Bienvenue à toi!

Unité - Amitié - Charité



Nous avons en vente des gâteaux aux fruits au coût de 17 \$, avec pacanes à 19 \$ et livre de recettes à 5 \$.

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

3 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale.

Local 3 : 83 pi²
Local 5 : 212 pi²
Local 201 : 154 pi²



Pour information : 418 881-3996, poste 232



BONS COUPS DES JEUNES

- Simulation de votes par les jeunes pour les élections fédérales
- Implication des jeunes lors d'une consultation jeunesse organisée par le Secrétariat à la jeunesse le 11 octobre dernier
- Implication des jeunes lors des soirées portes ouvertes en vue de la semaine des Maisons de Jeunes

Le Colloque jeunesse Alterados 2019 aura rassemblé plusieurs jeunes de Chaudière-Appalaches. Ceux-ci ont pu participer à plusieurs activités amusantes et enrichissantes au cours de cette belle journée !



WWW.RJLOTBINIERE.COM



MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

UNE NOUVELLE ANNÉE PASTORALE :

Le 14 septembre dernier avait lieu à Québec le lancement diocésain de la nouvelle année pastorale 2019-2020 et notre lancement local le 12 octobre à Dosquet.

Le thème proposé cette année : **Baptisés et envoyés ensemble !...**

Comment vivre cela dans le tournant missionnaire de notre Église diocésaine?

Ce qui est réalisé jusqu'à maintenant chez nous dans le grand tournant missionnaire diocésain :

La naissance de notre nouvelle paroisse de Ste-Élisabeth le 1^{er} janvier 2018, la mise sur pied d'une seule assemblée de fabrique et une seule administration, la mise sur pied des CCOL (comités de consultation et d'organisation locale), le travail en plus grande collaboration de nos secrétaires dans nos six différents points de service, la fondation de la compagnie des cimetières regroupant nos neuf cimetières, de nouveaux contenus pour les parcours en initiation à la vie chrétienne (enfants et parents), la mise sur pied et la formation des équipes de célébrations de la Parole dans chacune de nos communautés locales.

Ce qui est en expérimentation ou en cours de réalisation :

Les célébrations de la Parole dans le calendrier dominical (3^e dimanche du mois) et quelques rencontres prévues des trois équipes pastorales : Ste-Élisabeth, St-Laurent rivière Duchesne et Notre-Dame des Érables (Plessisville)

Ce qui est à venir :

Catéchuménat : nouveau parcours pour la préparation à la confirmation des adultes.

Préparation au baptême : rencontres préparatoires des parents à travailler...

Mise sur pied de rencontres de partage de la Parole.

Éducation des adultes en réflexion... (IVC, catéchuménat, etc.)

EAL (équipes d'animation locale) processus de mise sur pied en réflexion.

Nous profitons de l'occasion de ce début de nouvelle année pastorale pour remercier toutes les personnes engagées au nom de leur foi dans un ou l'autre des services dans nos communautés.

Ensemble, formons de plus en plus des communautés de disciples missionnaires...

Bonne année pastorale
L'équipe pastorale par Denis Lalancette ptre-curé

ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE SAINTE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE

AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-APOLLINAIRE

À vous gens de Saint-Apollinaire!

Je m'adresse à vous en tant que présidente de l'Assemblée de fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière à laquelle votre communauté est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il faut que vous sachiez que la MRC de Lotbinière a mis sur pied un projet d'accompagnement des municipalités et des fabriques dans leur réflexion quant à l'avenir des bâtiments à caractère religieux sur son territoire. Dans cette perspective, nous nous sommes déjà rencontrés et avons exprimé notre désir commun de collaborer.

Cette démarche confirme que le patrimoine que constitue chacune de nos églises dans Lotbinière concerne toute la population et pas seulement les chrétiens pratiquants. En effet, ces bâtiments sont un héritage de nos ancêtres, un symbole de notre culture, une démonstration du savoir-faire québécois et un point de repère dans notre paysage. Mais l'entretien de ce patrimoine a un prix et le statu quo où les fabriques assument tous les coûts pastoraux et patrimoniaux n'est pas viable. Le patrimoine, ça regarde tout le monde.

Ensemble, il faut se demander comment on voit l'église de Saint-Apollinaire, la seule située en bordure de l'autoroute 20 avec son clocher visible de loin et annonçant un village dynamique. Ce temple sert au culte catholique, mais il pourrait être partagé et avoir d'autres usages. Regardez ce que d'autres communautés ont réalisé.

Que pouvons-nous faire à Saint-Apollinaire ?

Parlez-en, permettez-vous de rêver à un projet novateur et rassembleur où les usages seraient multiples et où tout le monde serait gagnant.

Vos élus municipaux comme ceux de la Fabrique et de votre comité local sont ouverts aux changements et aux propositions. Faites-nous connaître vos idées.

Cordiales salutations,

Monique Carrière

Présidente de l'Assemblée de fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

Envoyez vos commentaires et suggestions aux adresses courriel suivantes :

fabriqueelisabeth@globetrotter.net
municipalite@st-apollinaire.com

CLINIQUE D'IMPÔT 2019-2020

Bonjour à vous,

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour participer à notre Clinique d'impôt 2019-2020.

Trois types de bénévolat sont offerts, soient : bénévole à l'accueil, bénévole à l'impôt et bénévole à la remise. Il y en a donc pour tous les goûts. Ce n'est pas nécessaire d'avoir déjà fait des déclarations d'impôt par le passé. En fait, nous recherchons des personnes qui aiment les gens et qui auraient du temps à donner durant cette période. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux visages qui s'impliqueront avec nous cette année.

Vous avez simplement à nous appeler au 418 728-4054, à venir nous voir au 372, rue Saint-Joseph à Laurier-Station ou encore à nous écrire à impot@cddslotbiniere.com.

Nous vous remercions encore une fois de votre engagement communautaire et nous vous souhaitons une belle Clinique d'impôt 2019-2020.

L'équipe de la Clinique d'impôt de la CDD de Lotbinière.



**CORPORATION DE DÉFENSE DE
DROITS SOCIAUX DE LOTBINIÈRE**



**DEVENEZ BÉNÉVOLE À
NOTRE CLINIQUE
D'IMPÔT 2019-2020**

-Aucune expérience requise

-Formation incluse

Vous êtes Intéressé?

Contactez-nous au
(418) 728-4054



Les scouts AGAPOGIL

Bonjour à tous,

Dans les activités passées, la fin de semaine du 5 octobre, les Castors étaient en camp d'automne sous la thématique du Marais de Shreek. Les jeunes ont dû répondre aux exigences du vilain Tracassin pour éviter à Sheek de perdre son marais. Les jeunes ont eu bien du plaisir!

La fin de semaine suivante, ce fut au tour des Louveteaux de faire leur camp d'automne. Pour eux, la thématique fut celle des jeux vidéo, où le fameux jeu de Pac-Man est revenu en force pour amuser les jeunes.

Finalement, le samedi 26 octobre, les animateurs ont organisé une super fête d'Halloween. Musique, danse, bonbons, décorations, déguisements... tout était au rendez-vous!

Merci à nos commanditaires qui ont permis de faire des tirages pour les déguisements : La Magie de la sucrerie, Familiprix, Location jeux gonflables et Outils de coupe SD. Merci à tous les jeunes et parents pour votre belle participation.



***** Dernier Rappel *****

La date pour notre assemblée générale annuelle est le **JEUDI 21 NOVEMBRE**, à 19 h, au chalet des loisirs de Saint-Agapit. Parents, animateurs et gestionnaires du groupe AGAPOGIL sont conviés pour partir l'année du bon pied. La présence de tous est grandement importante pour élire les nouvelles personnes aux postes de gestion et des différents comités. Merci d'avance pour votre présence!

J'ai dit!

Jonathan Bernard, Président
127^e Groupe Scout AGAPOGIL
418 881-3305
jonathan.bernard@globetrotter.net



Jean Coutu
ST-APOLLINAIRE

YOUP Média PRÉSENTE

4^e édition

Le Marché de Noël de St-Apollinaire

Samedi 7 et 8 décembre 2019
9h30 à 16h30

En collaboration avec : LE CERCLE DES FERMIERES DE ST-APOLLINAIRE

ANIMATION / TIRAGES / SURPRISES / DÉGUSTATIONS

PLUS DE 50 ARTISANS ET COMMERCANTS avec des centaines d'idées cadeaux!

Entrée libre

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE ST-APOLLINAIRE
20 RUE TERRY FOX

Réservation des espaces pour exposants
Denis Desaulniers Tél. : 418-576-8996
ddesaulniers@gmail.com

Espace Mur V.I.P grand hall 125\$ +tx
Espace Mur grande salle 105\$ +tx
Espace Allée grande salle 90\$ +tx

Suivez-nous sur Facebook : YOUP Média

N'oubliez pas le dernier versement des taxes municipales le 30 novembre



Dossier citoyen personnalisé

- Compte de taxes
- Inscription aux activités de loisirs
- Nouvelles et alertes
- Calendrier personnalisé
- et plus encore!

Inscrivez-vous

www.st-apollinaire.com



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous voilà rendus à quelques pas de Noël. L'hiver va s'installer rapidement et les décorations de Noël illumineront nos rues. Pour les personnes qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts en temps normal, c'est beaucoup plus difficile en cette période. Pour ceux qui vivent une situation de précarité ou qui ont besoin d'un petit coup de pouce pour passer à travers la période des fêtes, nous pouvons peut-être vous aider avec un panier de Noël. **Vous pouvez faire vos demandes entre le 11 novembre et le 13 décembre.**

Veuillez s'il vous plaît téléphoner au **418 881-2179** seulement. Laissez-nous un message avec votre nom, numéro de téléphone et le meilleur temps pour vous rappeler, puis une personne responsable retournera votre appel. La date limite pour les demandes de paniers est le vendredi **13 décembre 2019**. Toute demande après cette date sera refusée.

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui possèdent des connaissances dans les articles de sports, car nous avons des patins, vélos, skis et autres et aimerions avoir quelqu'un qui pourrait aider à trier ces articles. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles dans différents départements qui ont quelques heures à partager avec notre équipe. Venez nous voir au 9, rue Industrielle ou téléphonez au 418 881-2179.



À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de Saint-Apollinaire

LES JARDINS COMMÉMORATIFS DE STE-ÉLISABETH

Cimetière :

Dans le nouveau règlement, qui est disponible dans chacun des bureaux de la Paroisse de Ste-Élisabeth et à l'arrière des églises, il est bien stipulé que le dépôt ou l'installation d'arrangements floraux sur le monument est accepté à la condition de respecter les dates suivantes :

Du 1^{er} mai au 1^{er} octobre.

Nous vous demandons donc, par la présente, de venir les enlever.

Merci de votre collaboration!

PROCÈS-VERBAUX – OCTOBRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 870-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.2.1 RELATIF AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas d'usage relié à l'agriculture comme usages complémentaires à l'habitation dans les zones à dominance agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 870-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 871-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PERMIS DANS LA ZONE 141.2R

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un nouveau plan d'aménagement a été déposé à la Municipalité pour compléter un projet d'ensemble immobilier sur la route 273;

ATTENDU QUE la construction d'immeubles à logements locatifs répond à un besoin à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 871-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DES NORMES RELATIVES À L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS MODÈLES PRÉFABRIQUÉS ET DE RETIRER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DANS LES ZONES 101I ET 104I

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un citoyen corporatif a demandé à la Municipalité de modifier la réglementation afin de permettre l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués;

ATTENDU QUE l'aviation et les télécommunications sont des entreprises dont les activités relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 2 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 872-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 872-2019 ayant pour effet de modifier le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'intégrer des normes relatives à l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués et de retirer certains usages spécifiquement permis dans les zones 101I et 104I.

DÉROGATION MINEURE – 39, RUE SÉVIGNY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-489 pour la propriété du 39, rue Sévigny;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire le garage détaché à 0.46 mètre des limites de propriété latérale et arrière, considérant qu'il n'y aura aucune ouverture sur les murs donnant sur ces limites de propriété;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2019-051 a été demandée considérant que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 pour la distance minimale des lignes latérales ou arrière est de 1 mètre pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 septembre 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure 2019-051 soit refusée.

Que le demandeur modifie le plan proposé afin que le garage projeté respecte les normes en vigueur.

Adopté à l'unanimité

PIIA ROUTE 273 – 426-428, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2018-660 pour la propriété située au 426-428, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal pour un usage commercial;

ATTENDU QUE le projet a déjà été autorisé par la résolution 17752-12-2018, mais que le choix de revêtement extérieur a été modifié;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la modification des choix de revêtement extérieur pour la demande de permis numéro 2018-660 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 60, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis 2019-526 pour la propriété située au 60, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à changer les trois fenêtres du sous-sol de même dimension, mais en deux parties au lieu de trois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-526 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

APPUI À LA CPTAQ – 656, RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le lot 3 383 112 du cadastre du Québec situé au 656, rang Saint-Lazare, dans la zone 17A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour poursuivre l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision numéro 409127 de la CPTAQ sur une superficie approximative de 2.7 hectares, incluant un chemin d'accès situé sur le lot 3 383 156 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de renouvellement d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

APPUI À LA CPTAQ – RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les lots 3 387 422 à 3 387 428, 3 388 539, 3 632 179 et 3 632 178 du cadastre du Québec situé sur le rang Saint-Lazare dans la zone 35A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour l'aliénation de la propriété pour un partage des lots entre les propriétaires comme montré au plan produit avec la demande;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire,

ATTENDU QU'il y a 94 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 9400 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la firme CCM2 a réalisé l'étude de conformité et besoins programmatiques pour le projet d'agrandissement et réaménagement de la caserne incendie;

ATTENDU QUE la firme CCM2 a soumis une offre de services professionnels en architecture pour la réalisation d'un concept de plan et devis de la caserne incendie ainsi que la surveillance des travaux de construction;

ATTENDU QU'une analyse et recherche a été effectuée auprès d'autres municipalités afin de comparer un projet similaire et les frais des services professionnels;

ATTENDU QUE cette analyse a démontré que le prix soumis de 81 900 \$ était en deçà du coût des honoraires professionnels engagés par d'autres municipalités pour des projets similaires;

ATTENDU QUE selon le règlement sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir numéro 848-2018, article 12, la Municipalité peut conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels jusqu'à 101 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat, conformément aux modalités prévues à l'offre de service, pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie à la firme CCM2, pour la somme de 81 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter une traverse piétonnière au bout de la rue Moreau, à l'intersection de la route 273;

ATTENDU QUE la traverse se trouvera dans l'emprise routière du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir l'approbation du MTQ pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire la demande officielle auprès du MTQ afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer ces travaux dans l'emprise routière de la route 273.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR DES RADARS (LIMITE DE VITESSE)

ATTENDU QU'en septembre dernier la nouvelle école des Sentiers située à l'intersection de la route 273 et de la rue des Vignes a ouvert ses portes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a à cœur la sécurité des enfants et que pour ce faire, elle a aménagé une piste multifonctionnelle sur la route 273 du côté ouest, de la rue Moreau jusqu'à la rue des Vignes;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue des Vignes et la route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a également installé temporairement des radars afin d'afficher la vitesse des automobilistes et que ces radars ont un impact important sur la diminution de la vitesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au ministère des Transports de procéder à l'installation de radars permanents sur la route 273, près de l'école, un du côté nord et l'autre du côté sud.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2018 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2019 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	7 377 691 \$	7 709 885 \$	332 194 \$
Païement tenant lieu de taxes	34 671 \$	43 308 \$	8 637 \$
Transferts	339 741 \$	329 073 \$	(10 668 \$)
Services rendus	602 619 \$	534 189 \$	(68 430 \$)
Autres revenus	807 866 \$	508 549 \$	(299 317 \$)
Total des revenus	9 162 588 \$	9 125 005 \$	(37 583 \$)
Dépenses			
Administration générale	942 461 \$	959 125 \$	16 664 \$
Sécurité publique	1 251 955 \$	925 302 \$	(326 653 \$)
Transport	1 122 524 \$	1 952 795 \$	830 271 \$
Hygiène du milieu	1 037 259 \$	1 069 349 \$	32 090 \$
Santé et bien-être	7 655 \$	409 825 \$	402 170 \$
Aménagement et urbanisme	389 058 \$	357 360 \$	(31 698 \$)
Loisirs et culture	885 558 \$	893 900 \$	38 342 \$
Frais de financement	168 817 \$	169 891 \$	1 074 \$
Remb. de la dette à long terme	313 400 \$	298 200 \$	(15 200 \$)
Affectations et investissements	452 162 \$	416 653 \$	(35 509 \$)
Total des dépenses	6 570 849 \$	7 452 400 \$	881 551 \$
Surplus/déficit de l'exercice	2 591 739 \$	1 672 605 \$	919 134 \$

Dans le 2^e, nous avons le budget 2019 et le solde courant.

	Budget 2019	Solde courant du budget 2019
Revenus		
Taxes	7 411 636 \$	7 709 885 \$
Païement tenant lieu de taxes	39 737 \$	43 308 \$
Transferts	456 664 \$	329 073 \$
Services rendus	687 889 \$	534 189 \$
Autres revenus	897 500 \$	508 549 \$
Total des revenus	9 493 426 \$	9 125 005 \$
Dépenses		
Administration générale	1 334 654 \$	959 125 \$
Sécurité publique	1 699 585 \$	925 302 \$
Transport	2 073 392 \$	1 952 795 \$
Hygiène du milieu	2 061 551 \$	1 069 349 \$
Santé et bien-être	7 788 \$	409 825 \$
Aménagement & urbanisme	556 812 \$	357 360 \$
Loisirs & culture	1 392 862 \$	893 900 \$
Frais de financement	283 704 \$	169 891 \$
Remboursement de la dette à long terme	606 478 \$	298 200 \$
Amortissements et cession	(1 647 660 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	1 124 260 \$	419 153 \$
Total des dépenses	9 493 426 \$	7 452 400 \$

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'un souper de Noël pour les bénévoles de la bibliothèque aura lieu en décembre;

ATTENDU QUE, tout au long de l'année, les bénévoles de la bibliothèque font un travail remarquable;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a fait une demande afin de leur octroyer une contribution financière pour les aider à défrayer le coût du souper;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à chaque bénévole de la bibliothèque qui sera présent au souper, un montant de 20 \$ afin de les remercier pour leur travail.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire approuve les dépenses d'un montant de 679 404.41 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au Cocktail-bénéfice du Club Lions de Saint-Apollinaire le 1^{er} novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De faire l'achat de 8 cartes au coût de 70 \$ chacune, pour cette activité de collecte de fonds.
- D'octroyer un montant de 800 \$ pour la confection du bottin du Cocktail-bénéfice et la publicité dans celui-ci.

Pour un grand total de 1360 \$.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC – TRAVAUX DE REMBLAYAGE D'UN MARÉCAGE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES SENTIERS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation des maternelles 4 ans, la commission scolaire des Navigateurs procédera à l'agrandissement de l'École des Sentiers, située au 70, rue des Vignes;

CONSIDÉRANT QU'il existe un milieu humide ainsi qu'une zone de conservation sur une partie du lot 6 272 284 (autrefois identifié comme étant une partie du lot 4 070 104), et qui appartient à la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme Inneo environnement, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet suivant : *Travaux de remblayage d'un marécage pour l'agrandissement de l'École des Sentiers.*

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'ARTICLE 22 AU MELCC CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RACCORDEMENT DES PUIITS 11-2018 ET 12-2018

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'article 22 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 11-2018 et 12-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA MODIFICATION D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT QU'une servitude de non-construction à des fins de conservation affectant des parties des lots 3 384 582, 3 584 440 et 4 070 104 du cadastre du Québec, a été reçue devant la Notaire Cathy Létourneau le 30 septembre 2013 et publiée à la circonscription foncière de Lotbinière sous le numéro 20 300 676;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 070 104 du cadastre du Québec n'existe plus suite à la cession du terrain par la Municipalité à la Commission scolaire des Navigateurs;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude doit être modifiée à la suite d'une demande d'autorisation déposée par la Municipalité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de remblayage d'un marécage dans le projet d'agrandissement de l'École des Sentiers à même le lot 6 272 284 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte relatif à la correction de la servitude de conservation affectant des parties lots 3 584 440, 3 384 582 et 6 272 284 du cadastre du Québec.

Les parcelles C et E, qui deviennent sujettes à la servitude de conservation en remplacement du lot 4 070 104, sont décrites dans une description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 30 juillet 2019, sous la minute 6549.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Apollinaire reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du

Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Martine Couture, coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

Que Martine Couture soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la

personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL :

2 DÉCEMBRE 2019



Société de l'assurance
automobile

Québec



Opération
Nez rouge^{MC}
Lotbinière



OPÉRATION NEZ ROUGE LOTBINIÈRE BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le Club Lions de Saint-Apollinaire est le fier maître d'œuvre de la 28^{ième} campagne d'Opération Nez Rouge Lotbinière. Nous faisons appel à toutes les personnes désireuses de servir en devenant bénévoles dans le raccompagnement de fin de soirée. Venez en groupe, en famille, seul ou formez une équipe de trois. Le service dans Lotbinière sera disponible aux dates suivantes :

29 et 30 novembre et 6, 7, 13, 14, 20 et 21 décembre 2019.

Pour s'inscrire :

- Via internet à l'adresse suivante : www.operationnezrouge.com. Cliquez sur QUÉBEC, sélectionner votre région : LOTBINIERE et sur CONFIRMER MA RÉGION. Sous BÉNÉVOLES; choisissez COMMENT S'INSCRIRE
- Formulaire papier disponible, en contactant lotbiniere@operationnezrouge.com ou en appelant au 418-933-7169.
- Sur le formulaire il y a une section où vous pouvez sélectionner vos dates de disponibilités et indiquer les noms de votre équipe. Ceci se fait à la main avant de nous retourner le formulaire signé.

Pour information vous pouvez nous contacter à lotbiniere@operationnezrouge.com ou au 418-933-7169.

Merci de votre engagement.

Le comité organisateur Opération Nez Rouge Lotbinière

Corporation des aînés de Saint-Apollinaire



La Corporation des aînés de Saint-Apollinaire offre des logements et des services qui répondent aux besoins d'une clientèle de personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie.

La Corporation des aînés est une résidence certifiée, située au 52, rue de l'Église, qui comprend 27 appartements.

18 logements 3 ½ ont été ajoutés à la résidence. Quelques logements sont toujours disponibles. Réservez votre place!

Voici les commodités incluses dans le prix du loyer :

- Un stationnement par logement;
- Chauffage et électricité;
- Accès à la salle à manger;
- Accès aux salles de lavage;
- Système d'appel dans chaque logement;
- Détecteurs de fumée dans chaque logement;
- Système d'alarme incendie;
- Entretien extérieur de la résidence, déneigement;
- Ramassage des ordures;
- Accès sécuritaire à l'entrée;
- Salle communautaire;
- Rampe d'accès et ascenseur permettant d'accueillir les personnes à mobilité restreinte.

Encore quelques
logements
disponibles!

Certains services supplémentaires, tels que la câblodistribution et le service alimentaire, peuvent être fournis.

**Pour information, communiquez avec
M. Robert Boucher au 418 930-1577
Télécopieur : 418 433-4432**

**REGROUPEMENT
DES jeunes
DE LOTBINIÈRE**

**Programmation
automne & hiver
2019-2020**

Décembre : Implication Nez Rouge
Décembre : Préparation et distribution des paniers de Noël de Dosquet
7 décembre : Magasinage
Décembre : Vestiaire lors du brunch de Noël du Voilier de Lili.
21 décembre au 5 janvier : MDJ et RJL fermés
25 janvier : Tagball
Février : Mois «On s'love» pour la prévention du suicide
Février : Vente de hot-dog aux courses de bazous d'Issoudun
22 février : Défi Laser + Isaute
Semaine de relâche : Chalet Récompense
6 mars : Journée de gars/filles
Mars : Début du programme de bième années : « À la Conquête de ta MDJ »
Mars : TM dans les écoles secondaires
20 mars : RDV de l'emploi Lotbinière

Regroupement des jeunes de Lotbinière

Lotbinière

www.rjlotbiniere.com

vers Sainte-Foy

Horaire des Fêtes 2019

**DU 23 DÉCEMBRE
AU 3 JANVIER
INCLUSIVEMENT**

Sans transport :
24, 25, 26 et 31 décembre
1^{er} et 2 janvier

EN SEMAINE DE
**Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy**

DÉPART le matin :
Laurier-Station à
6 h 45 et 8 h 30

RETOUR le soir :
Sainte-Foy à
16 h 10 et 18 h 10

POINTS DE VENTE :
PROXIM Kirouac et Lavoie
130, boul. Laurier, Laurier-Station
JEAN COUTU
144, Principale, Saint-Apollinaire

**Joyeux temps
des Fêtes!**

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

CARREFOUR EMPLOI · LOTBINIÈRE

RESSOURCES | ACCOMPAGNEMENT | ORIENTATION

**Nos services professionnels sont
GRATUITS POUR TOUS**

*Recherche d'emploi, orientation
scolaire et professionnelle,
accompagnements et projets
spécialisés, aide à la réussite scolaire,
accueil et intégration des nouveaux
arrivants, etc.*

Prenez rendez-vous

418 888-8855

info@carrefouremploi.lotbiniere.com



NOUVELLE IMAGE DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
1159, rue Principale Saint-Agapit (Qc)

MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE



Maison de la Famille
de Lotbinière

Gratuit pour toutes les familles!
Pour inscription : 418 881-3486

Heures d'ouverture de la Maison :
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

81, rue Rousseau
www.maisonfamillelotbiniere.com

Stimulation langage motricité

samedi 9h30 à 11h
jusqu'au 7 déc

Pour les enfants 3-7 ans qui ont des problèmes légers
Parcours d'apprentissages de groupe et personnalisés
Parent et enfant

Siège d'auto

mardi 9h à 11h
10 déc

Adapter le siège à votre enfant
Conseils généraux à l'égard des sièges d'auto
L'installation du siège d'auto

Bébé apprend à lire

samedi 9h30 à 11h
14 déc.

Méthode simple (uniquement en jouant) pour apprendre à lire
aux jeunes enfants Atelier pour le parent (1 atelier – 1 heure)
sur inscription

Aide aux devoirs

Samedi, dimanche 9h30 à 11 h
jusqu'au 7 déc

Accompagner le parent et l'enfant en français, anglais, et
mathématiques -- primaire et secondaire
(stratégies et trucs) - Sur rendez-vous

Club informatique

Jeudi 13 à 15h
Jusqu'au 5 déc

Trouver des réponses à toutes ces questions
quand on travaille seul

Musclez vos méninges

mardi 9h30 à 11h30
jusqu'au 10 déc.

Améliorez votre mémoire
Ateliers de vitalité intellectuelle pour aînés
Activités amusantes pour stimuler la mémoire et la concentration

AUTRES SERVICES À LA MAISON

Écoute accompagnement : Individu, couple, parent, aîné. Mieux
surmonter les difficultés.

Médiation Citoyenne : Un soutien pour gérer les conflits (voisinage,
propriétaire/locataire, famille élargie, actes criminels, etc.).

Fête – Cœur – Temps : Pour nos aînés. Pour votre Fête, avec Cœur
nous vous offrons du Temps.

Pour mieux intervenir : Conseils éducatifs. Pour parents d'enfants
entre 5 et 17 ans.

Consultation professionnelle brève : Avocat – notaire –
médiation – orientation.

Citoyens de demain : Des petits gestes pour changer l'humain et la
planète.

Accès-Loisirs : Participer à un loisir gratuit.

Présence Lotbinière : Suivi, accompagnement, soutien lors d'un
deuil.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

NOVEMBRE	
Merc. 27	Dîner communautaire à 11 h 45 la salle FADOQ (pour info : Claudette Roy Croteau 418 881-2779)
Sam. 30	Dernier versement des taxes municipales
DÉCEMBRE	
Lundi 2	Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ à 9 h 30 (info : 418 881-3527) Séance ordinaire du conseil à 19 h 30 à la salle du conseil
Mardi 5	Loisirs actifs tous les mardis à 9 h 30 (départ de la résidence des aînés. Info : 418 881-3527)
Merc. 4	Viactive les mercredis à 9 h 30 à la salle FADOQ, jusqu'au 18 décembre
Sam. 7	Marché de Noël au centre Multifonctionnel, de 9 h 30 à 16 h 30
Dim. 8	Marché de Noël au centre Multifonctionnel, de 9 h 30 à 16 h 30
Sam. 14	Chevaliers de Colomb : Noël des enfants
Dim. 15	Activité de Noël à la bibliothèque Chevaliers de Colomb : Noël des aînés
Lundi 16	Séance extraordinaire sur le budget, à 19 h à la salle du conseil
Vend. 20	Danse en ligne avec la Clé dansante à la salle communautaire

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0



Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410
Urgences travaux publics : 418 808-9406

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



Téléphone Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours



Téléphone Régie intermunicipale (Ordures ménagères)

Tél. : 418 881-3996, poste 225

Manon Bouchard

Mandataire de la Société de l'assurance automobile

Québec

Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ



Une entreprise de chez-nous!

Esthétique

Marie-Claude Michaud

L'art de prendre soin de vos besoins depuis plus de 10 ans à Saint-Apollinaire. C'est dans une ambiance douce et confortable, que vous recevrez des soins personnalisés de qualité.

- Épilation : électrolyse, cire et laser
- Soins du visage
- Microdermabrasion
- Soins du dos



94, rue Principale, local 203, Saint-Apollinaire

418-717-1551

Confiance. Expérience. Bien-être. Beauté.